

IRIS

INSTITUTIONAL RESEARCH INFORMATION SYSTEM
ARCHIVIO ISTITUZIONALE DEI PRODOTTI DELLA RICERCA

intestazione repository dell'ateneo

Conferenza "Security, Democracy and Cities, the Saragoza Manifesto". Comunicazione sul tema "Les nouveaux défis au niveau local pour une société multiculturelle"

This is a pre print version of the following article:

Original

Conferenza "Security, Democracy and Cities, the Saragoza Manifesto". Comunicazione sul tema "Les nouveaux défis au niveau local pour une société multiculturelle" / Pighi, Giorgio. - ELETTRONICO. - (2006), pp. 1-5.

Availability:

This version is available at: 11380/1063915 since: 2015-02-16T18:19:12Z

Publisher:

Published

DOI:

Terms of use:

openAccess

Testo definito dall'ateneo relativo alle clausole di concessione d'uso

Publisher copyright

(Article begins on next page)

« Les nouveaux défis au niveau local pour une société multiculturelle »

Intervention de M. Giorgio PIGHI, Maire de Modène, dans l'atelier « Migrations & Minorités » de la Conférence internationale « Sécurité, Démocratie, Villes » -

Saragosse, Espagne, le 2 novembre 2006

Avant toute chose je souhaite remercier vivement Mr Arojo Zapatero pour l'aimable présentation de la Ville de Modène qu'il a effectuée, ainsi que de ma propre personne. C'est un plaisir pour moi de participer à cette importante initiative sur le thème des sociétés multiculturelles qui est à absolument d'actualité et fondamental d'aborder en toute sérénité mais de façon convaincue.

Notre société est appelée aujourd'hui à faire face à deux défis caractérisant notre époque et qui sont en train de la changer en profondeur. L'un de ces défis est le processus d'unification européenne, l'autre concerne le phénomène de l'immigration provenant des pays non communautaires. Les deux processus nous interpellent directement par rapport aux valeurs les plus importantes caractérisant une société: le sens d'appartenance et la citoyenneté, la cohabitation de plusieurs cultures et de différents styles de vie, le partage des responsabilités (devoirs) et des droits avec d'autres personnes porteuses d'autres histoires et de vécus différents, le sens à donner aux principes universaux et de solidarité. Le fait de se sentir italien doit savoir se confronter avec le fait de se sentir européen mais aussi citoyen du monde. Ces deux processus présentent en outre des confins communs, délimités par les frontières européennes.

Le sens que nous donnons à la définition de "pays européens" et "pays non européens" est actuellement en phase de mutation et portera bientôt à ranger ces classifications au sein d'une mémoire historique. Il est également nécessaire de souligner deux aspects: tout d'abord, la compétence normative en matière d'immigration reste l'apanage de l'Europe, et par ailleurs ces processus ont une origine strictement internationale et nécessitent donc d'être analysés en tant que tels, tout en évaluant l'impact direct qu'ils ont sur les territoires locaux. C'est pour cela qu'il est fondamental de mettre en oeuvre des politiques de gouvernement local dans ces domaines.

Nous sommes donc tous conscients du fait que le thème de l'immigration et la capacité de gouverner les processus d'intégration sociale des étrangers est l'une des questions prioritaires de la gestion des villes. Et cela touche plusieurs aspects des politiques publiques, y compris la politique de sécurité urbaine.

Dans le monde du travail, de la santé, de l'éducation, de l'aide, de la culture, de l'association et de la cohabitation, de nouveaux besoins et de nouvelles exigences sont en train d'émerger. Ce processus de transformation implique tout le monde et suppose, comme base de toute action de gouvernement, un partage réel et une responsabilité commune bien précise par rapport aux choix à effectuer parmi les personnes partageant la quotidienneté sur le même territoire.

Cela nous amène à considérer la nécessité d'une sorte de pacte civique pour l'immigration et d'une charte des droits des citoyens immigrés.

Certaines actions de gouvernement sont à mon avis fondamentales, notamment:

- la **création d'espaces et la mise en oeuvre de modalités utiles à la participation et au dialogue** avec les communautés étrangères;
- la **réalisation d'actions visant à promouvoir l'intégration des citoyens étrangers** vivant de façon légale sur nos territoires;

- la mise à disposition **en faveur des services publics et privés existant sur le territoire d'instruments et d'outils d'information** leur permettant de prendre en charge les nouvelles exigences mises en évidence suite à la présence de citoyens immigrés;
- **la mise en œuvre de plans d'action intégrés et complexes** à même d'interagir avec les formes les plus problématiques du phénomène;
- **la réalisation d'actions visant à garantir les droits fondamentaux** à toutes les personnes présentes sur le territoire.

Les **actions de promotion de l'intégration** ont été mises en œuvre en se basant sur le principe d'égalité et se sont concentrées aussi bien sur le soutien à l'accès aux services déjà présents sur le territoire, que sur la conception de projets s'adressant aux catégories de personnes plus vulnérables. Dans ce domaine on peut citer entre autres:

- **l'accès aux services d'aide sociale aux mêmes conditions que les citoyens autochtones** ;
- les **actions de soutien à l'intégration scolaire** et, notamment, les parcours d'accueil et de formation linguistique pour les mineurs ayant rejoint leur famille, ainsi que les différentes stratégies mises en œuvre pour le soutien scolaire, les parcours de formation en pédagogie interculturelle pour le personnel enseignant, etc... ;
- une attention spéciale portée aux **femmes migrantes** en tant que ressource (il suffit de penser aux emplois de soin à domicile qu'elles effectuent très fréquemment dans nos sociétés), mais aussi en tant que catégorie avec ses propres spécificités et exigences ;
- l'accès facilité au monde de la **formation linguistique et professionnelle** ;
- le développement de **Programmes Nationaux pour l'Ecole Maternelle** auxquels les villes peuvent contribuer sensiblement ;
- la réalisation d'initiatives spécifiques visant à contraster le phénomène de la discrimination ;
- l'attention portée au thème de la médiation sociale et des **conflits interethniques** en tant qu'occasion d'enrichissement et d'apprentissage, tout en évitant qu'ils deviennent motif de séparation et de ségrégation.

Il est cependant nécessaire d'affronter également les aspects problématiques du phénomène afin de garantir entre autres les droits fondamentaux des catégories de population plus vulnérables :

- **la lutte contre l'exploitation de la prostitution et la traite des êtres humains**, aussi bien au travers de programmes de protection sociale, que de stratégies de prévention sanitaire ou encore d'actions portant sur l'impact que le phénomène a en termes de perception de la sécurité sur le territoire ;
- le soutien aux **mineurs étrangers en état d'abandon**, qui représente une action particulièrement importante pour les villes , notamment de par l'engagement financier consistant qu'il implique;
- les interventions d'aide et de rapatriement assisté pour les citoyens étrangers en conditions de difficultés.

De par la complexité du phénomène il s'avère nécessaire d'obtenir une connaissance approfondie de l'immigration et de fonder les politiques locales sur des données spécifiques et précises. Il est en outre indispensable de concevoir des interventions politiques qui soient adaptées et adaptables du point de vue temporel, s'agissant d'un phénomène désormais structurel et permanent, s'inscrivant par là dans la durée et la pérennité, tout en étant par ailleurs en évolution continue et nécessitant donc d'ajustements réguliers.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, les politiques d'intégration deviennent ainsi un terrain d'intervention stratégique. Mais c'est justement pour l'aspect central et stratégique qu'elles revêtent qu'elles ne peuvent être l'expression de la volonté de la seule Administration, mais bien plus de l'ensemble du territoire et des acteurs économiques et sociaux le composant. Les politiques d'intégration devraient ainsi être conçues comme politiques transversales et concertées entre les acteurs locaux, portant à l'élaboration d'une sorte de Pacte territorial pour l'intégration.

Il est important de souligner le fait que l'Union européenne a fait du thème de l'intégration et de l'inclusion sociale l'un des objectifs stratégiques de l'action communautaire, et elle en définit les déclinaisons, notamment au travers du développement de politiques actives de soutien à l'intégration et à l'inclusion. L'action ne doit pas seulement se focaliser sur le fait de garantir l'emploi et la protection sociale, mais aussi sur l'élimination de facteurs, notamment culturels, qui peuvent induire des phénomènes de discrimination et constituer un obstacle, pour certaines catégories de personnes, pour accéder à différents services notamment le logement, l'éducation, les services sanitaires, l'information, la culture, la sécurité, les relations sociales en général.

Il s'agit de gérer, chaque jour un peu plus, les relations entre les étrangers et la communauté d'accueil afin de renforcer la confiance réciproque et réduire les stéréotypes et idées préconçues.

Et sur le thème de la communication et de la connaissance réciproque je souhaiterais justement rappeler un fait qui a été souligné par de nombreuses recherches : plus la connaissance directe entre autochtones et immigrés est réelle, moins les idées reçues et la peur des différences ont de prise.

D'où l'importance de travailler en étroite relation avec le territoire pour réaliser une « construction sociale » de l'immigration et de l'immigré promouvant une vision positive de ce dernier, et favorisant la connaissance réciproque et les relations afin que les rapports entre les personnes ne soient pas déformés par les idées préconçues. Et c'est justement sur ce terrain-là que les villes ont une grande marge de manœuvre pour intervenir.

Faire levier sur le thème de l'intégration des immigrés est fondamentale pour la construction d'une « nouvelle communauté » où les étrangers et les autochtones peuvent se respecter mutuellement. Le problème de fond de la construction d'une société multiculturelle est justement de redéfinir et de concevoir ensemble, avec le concours de tous les membres composant la société, le concept de citoyenneté.

Selon cette approche il convient de parler de règles comme de normes démocratiques acceptées par tous, fruit de négociations réciproques portant sur le sens attribué par chacun à ces règles, considérant le fait que le terme « règles » renvoie à une multitude de sens (règles écrites, us et coutumes, règles de cohabitation, utilisation des espaces publics).

La définition/redéfinition de règles communes et partagées par tous porte à aborder immédiatement le thème de la participation, formelle et informelle, et de la reconnaissance des étrangers comme interlocuteurs dans le cadre de la programmation des politiques globales de la ville.

En ce qui concerne la participation, il est nécessaire de soutenir toujours davantage les formes de dialogue institutionnel et de lancer une réflexion sur comment impliquer réellement les immigrés dans le processus de programmation des politiques publiques à travers des formes institutionnelles de participation et d'implication des communautés étrangères au sein de la vie publique locale, de

soutien aux associations étrangères et aux citoyens étrangers intéressés à contribuer à la définition des politiques locales.

Les formes de représentation des étrangers, les mécanismes et les outils existant au sein des lieux institutionnels de dialogue et d'échange ont besoin d'être enrichis, face à un fort désir de la part des étrangers d'être protagonistes, de contribuer à la définition des politiques et d'acquérir un droit de citoyenneté.

La recherche en cours visant à adopter des outils en mesure de rendre effective la citoyenneté et d'affirmer le droit de vote des immigrés a été bloquée par la position contraire du Gouvernement, position rendue explicite à travers la sentence du Conseil d'Etat vis-à-vis des collectivités locales qui avaient adopté des modifications statutaires en ce sens. Il s'agit d'une décision particulièrement défensive qui ne fournit aucun éclaircissement quant à la justification de maintenir en dehors de l'administration locale 10% de concitoyens « de fait », ne serait-ce qu'au regard de l'importance numérique de ces derniers.

Il s'avère donc nécessaire de faire un effort pour atteindre les étrangers et les écouter, notamment à travers des outils spécifiques comme la réalisation de recherches et d'analyse des phénomènes tels qu'ils se manifestent.

Je crois en définitive que ce sont ces thèmes-là de **l'inclusion, de la communication interculturelle et de la participation**, les terrains où sont en jeu les plus grands défis pour la construction d'une cohabitation et d'un savoir vivre ensemble ordonnés et civils auxquels nous aspirons tous.

Aujourd'hui il est cependant nécessaire que chacun de nous fasse un effort de réflexion sur les facteurs réels d'intégration.

Actuellement il reste bien peu de l'image de l'étranger qui a dominé le débat sur l'immigration en Europe pendant un certain temps: la personne arrivant à la recherche d'un travail et de meilleures conditions de vie, ayant choisi volontairement de laisser son propre pays, image qui impliquait dans l'imaginaire collectif la propension à accepter conditions de logement et de travail malaisées en direct parallèle avec les standards de vie du pays d'origine ; l'instabilité du projet migratoire et par conséquent sa possible réversibilité. Aujourd'hui, au contraire, les perspectives du phénomène migratoire se positionnent autour d'un projet de stabilité de la part des étrangers.

La stabilité du phénomène implique notamment des attentes par rapport au futur, surtout en ce qui concerne les enfants. Il suffit de penser au marché du travail où se reversera le pacte tacite de la soit-disante « intégration subalterne » qui a favorisé l'acceptation des immigrés : la deuxième génération est en effet moins disponible à accepter les travaux délaissés par les autochtones mais qui ont cependant permis à la première génération d'immigrés d'obtenir une certaine insertion socio-économique.

Du point de vue des politiques publiques cela implique une forte prise en charge de ce thème de la part des organismes publics, et en cela les villes ont fortement besoin d'être soutenues et épaulées par les gouvernements nationaux et par l'Europe, notamment à travers un rééquilibrage des ressources. En 2004, 29 millions d'euro ont été dépensés en Italie pour financer les politiques de soutien à l'intégration, contre 115 millions destinés à contraster l'immigration, mais je pense que cela doit être une situation commune à beaucoup de pays.

En d'autres termes il faut mettre en œuvre une politique d'intégration qui intervienne de façon bien agencée sur tous les aspects touchant la vie des étrangers : dans quelle mesure la difficulté de trouver un logement ou un travail est-elle liée au thème de la discrimination, et cette dernière à l'absence d'actions spécifiques mirant à la communication interculturelle et au respect réciproque ?

Les pays européens ayant une plus longue expérience en matière de politiques d'accueil sont en train de vérifier actuellement combien les plus grands obstacles à l'intégration ne sont pas constitués seulement par les difficultés qu'ont les étrangers à satisfaire les besoins primaires mais aussi par le fait de ne pas être reconnus pour leurs aspects culturels et identitaires, pour l'histoire qui caractérise les différents groupes de provenance. Il s'agit d'éléments tout aussi déterminants pour le processus d'intégration que les aspects matériels d'insertion.

La socialisation de la deuxième génération conduit à un développement des interactions, des échanges et parfois des conflits entre les populations immigrées et la société d'accueil, se déroulant souvent indépendamment de la volonté des sujets impliqués, et représentent un tournant des rapports interethniques. Cette réalité oblige ainsi les acteurs à prendre conscience d'une transformation irréversible de la géographie humaine et sociale des pays où surviennent ces changements.

Il est ainsi fondamental pour les territoires concernés d'effectuer un suivi constant et de contraster de façon efficace les phénomènes tels que les échecs scolaires, l'exclusion de l'emploi, la ségrégation de l'habitat, éléments pouvant favoriser des comportements de déviance comme nous l'enseigne l'expérience d'autres pays.